



SAS A2Ci. Prévention incendie

Parc d'activités du Pays de Langon
15 Rue des Acacias
33210 MAZERES

Expertise Sécurité des ERP et ERT

Créée en 2006, **A2Ci. Prévention incendie** est une entreprise spécialisée dans le domaine opérationnel de la sécurité incendie et du secours.

Son métier, la maîtrise des risques, se décline sur des prestations techniques et organisationnelles, telles que :

- Audit,
- Conseil,
- Coordination en Système de Sécurité Incendie,
- Ingénierie en Sécurité Incendie,
- Missions de formation Incendie et 1ers Secours.

La clientèle, en majorité ERP, fait appel à **A2Ci. Prévention incendie** pour augmenter la sécurité des hommes et des biens.

Les prestations d'**A2Ci. Prévention incendie** sont évolutives, visant ainsi :

- A maintenir en permanence le meilleur niveau de sécurité possible,
- A garantir la faisabilité et la performance des solutions proposées.



SAS A2Ci. Prévention incendie

Parc d'activités du Pays de Langon
15 Rue des Acacias
33210 MAZERES

Atteindre & maintenir le meilleur niveau de sécurité

■ CONSEIL

L'évolution des normes en matière d'exigence réglementaire relative aux Etablissements Recevant du Public (ERP), Immeubles de Grande Hauteur (IGH), industries, habitations, etc., constitue un domaine d'activité à part entière, devenu celui de l'expert sécurité rompu aux obligations et aux contextes d'application, ainsi qu'aux différentes configurations et contraintes de terrain.

A2Ci. Prévention incendie vous fait bénéficier de son expérience confirmée dans la sécurité incendie et l'étude de conformité des ERP et figure aujourd'hui, en Aquitaine et régions limitrophes, parmi les quelques experts réputés en matière d'Audit en sécurité incendie, de Bureau d'Etudes Techniques spécialisé en Sécurité Incendie et dans l'évaluation du risque incendie.

■ COORDINATION SSI, INGENIERIE EN SSI ET DESENFUMAGE

Nos Ingénieurs Conseils et Bureaux d'Etudes Techniques interviennent dès les avant-projets, de la construction de bâtiments neufs, d'extension ou de réhabilitation. Les compétences multiples d'**A2Ci. Prévention incendie** sont en lien avec les architectes, les bureaux d'études externes et les organismes de contrôle afin de répondre aux exigences réglementaires de votre établissement, tout en respectant les contraintes liées à son exploitation.

De la conception du projet au suivi et à l'achèvement des travaux de mise en sécurité incendie réalisés par le prestataire de votre choix, **A2Ci. Prévention incendie** conduit sa mission jusqu'aux tests et à la réception des installations. Nous pouvons garantir ainsi l'adéquation entre notre étude, vos attentes, les éventuelles prescriptions d'autorités compétentes ou des organismes de contrôle et la réalisation.

Les solutions sont élaborées dans le respect total de vos choix.

A2Ci. Prévention incendie se concentre sur la cohérence entre les aspects techniques et organisationnels dans le but d'optimiser à la fois la maîtrise des risques et le poste économique. Son esprit de rigueur, son fort partenariat avec l'ensemble des acteurs indispensables au bon déroulement des projets n'a qu'un objectif : la performance de la solution pour garantir l'accueil du public et des salariés en toute sécurité.

■ ACCOMPAGNEMENT OPERATIONNEL

Interlocuteur privilégié des commissions de sécurité et des bureaux de contrôle, **A2Ci. Prévention incendie** vous accompagne dans l'ensemble de vos démarches lors de l'élaboration ou de l'évolution de vos systèmes de sécurité.



■ AUDIT

A2Ci. Prévention incendie dispose d'un savoir-faire et d'une expertise sécurité reconnus dans sa sphère d'activité. Son expérience lui a permis de créer un partenariat efficace avec les différents organismes et relais. L'audit de votre établissement est une étape préalable importante où la connaissance de la réglementation et de la maîtrise des risques viennent conforter la méthode et les capacités du professionnel.

A2Ci. Prévention incendie s'engage à vos côtés, sur la qualité et les exigences essentielles de sécurité et sur des résultats durables.

■ VEILLE REGLEMENTAIRE

A2Ci. Prévention incendie, a mis en place des outils permettant une mise à jour constante des normes françaises et européennes relatives à la sécurité. C'est la base d'un service innovant d'évaluation et d'aide à la décision pour nos clients. Cela se traduit aussi, concrètement, par l'identification de vos points de non-conformité, la localisation des zones d'action et l'aide apportée dans vos démarches administratives lors de vos phases de travaux.

■ COORDINATION SSI

A2Ci. Prévention incendie intervient dans la mise en œuvre opérationnelle d'une installation de sécurité incendie et crée les conditions de votre performance par un encadrement des parties techniques et pratiques.

■ RESPONSABLE UNIQUE DE SECURITE

Selon l'article R.143-21 du Code de la Construction et de l'habitation (CCH), le RUS est responsable auprès des autorités publiques des demandes d'autorisation et de l'observation des conditions de sécurité relatives aux risques d'incendie et de panique tant pour l'ensemble des exploitations du groupement que pour chacune d'entre elles.

A2Ci. Prévention incendie intervient en tant que RUS dans les missions administratives, d'information, de coordination et de contrôle.

■ SOSI

Le Schéma d'Organisation de la Sécurité en cas d'Incendie (SOSI) s'applique aux ERP pour répondre aux spécificités de l'établissement, aux conditions particulières de son exploitation et pour satisfaire de façon spécifique aux dispositions de l'article R. 143-4 du Code de la construction, du GN 8 et de la mission de sécurité fixée par le Responsable unique de sécurité (RUS).

Lors de la rédaction de ce document, **A2Ci. Prévention incendie** précise le rôle et l'organisation de l'ensemble de la structure (personnels et moyens) en cas de déclenchement d'alarme feu et précise les actions correctives qui doivent être mises en place, afin de mettre en sécurité les personnes et les biens.



Sensibiliser & former les personnes pour augmenter la sécurité du public et des salariés

Pour réduire les risques professionnels, changer les comportements et développer la démarche sécurité, il est primordial d'avoir un personnel parfaitement apte à l'utilisation des systèmes de sécurité installés et à la gestion de l'évacuation du public.

Le Centre de Formation **A2Ci. Prévention incendie**, dispose d'une grande salle de réunion interactive et d'une aire de feu, permettant d'accueillir et de regrouper des équipes pour les formations *Incendie et 1^{ers} secours*.

A2Ci. Prévention incendie dispense également toutes les formations de son catalogue directement sur site, dans votre établissement.

■ **Sensibilisation au risque incendie**

Personnes sensibilisées aux moyens de secours de leur environnement de travail et à la conduite à tenir en cas d'évacuation.

Imposée par le Règlement de sécurité pour les ERP et le Code du Travail pour les autres établissements (ERT et industries).

■ **Equipier de première et deuxième intervention - EPI / ESI**

Personnes chargées de mettre en œuvre les moyens de secours pour intervenir sur un départ d'incendie dans leur zone de travail.

Imposée par le Règlement de sécurité pour les ERP et le Code du Travail pour les autres établissements (ERT et industries).

■ **Robinet d'Incendie Armé - RIA**

Personnes chargées de mettre en œuvre les robinets d'incendie armés en appliquant l'organisation des secours prescrite dans votre entreprise.

■ **Exploitation du Système de Sécurité Incendie ou Système d'évacuation**

(niveau 1 et 2)

Personnes qui connaissent le Système de Sécurité Incendie et l'équipement d'alarme sur le site et qui comprennent la fonction et le fonctionnement des matériels constituant le Système de Sécurité Incendie.

Défini par la NFS 61 933, par le Règlement de sécurité pour les ERP et APSAD pour les autres établissements (ERT et industries).

■ **Evacuation - GSF / TH**

Personnel présent au sein de l'entreprise, nommé pour mettre en œuvre les conduites à tenir en cas de déclenchement de l'évacuation, tout en respectant l'organisation des secours.

Imposée par le Règlement de sécurité pour les ERP et le Code du Travail pour les autres établissements (ERT et industries).

Par Transfert Horizontal pour les ERP de type U et J de la 4^{ème} à la 1^{ère} catégorie.



SAS A2Ci. Prévention incendie

Parc d'activités du Pays de Langon
15 Rue des Acacias
33210 MAZERES

■ **Exercices d'évacuation**

Evaluer le personnel, les consignes et les matériels incendie par un exercice nécessitant l'évacuation de l'ensemble du personnel. Permettre un retour d'expérience indispensable pour l'amélioration de votre organisation interne de sécurité.

Imposé par le Règlement de sécurité pour les ERP et le Code du Travail pour les autres établissements (ERT et industries).

■ **Sensibilisation aux DAE**

Personnel présent au sein de l'entreprise, sensibilisé à la reconnaissance des signes de l'arrêt cardiaque et formé à la mise en place d'un défibrillateur.

■ **Sensibilisation aux gestes de 1ers Secours**

Personnel présent au sein de l'entreprise, initié pour porter secours à toute victime d'accident du travail ou de malaise, dans l'attente de l'arrivée des secours spécialisés.

Formation non certifiante

■ **Sauveteur Secouriste du Travail (SST et MAC SST)**

Personnel présent au sein de l'entreprise et nommé pour porter secours à toute victime d'accident du travail ou de malaise, dans l'attente de l'arrivée des secours spécialisés. La réussite aux évaluations mises en œuvre permet d'obtenir le *certificat de sauveteur secouriste du travail*, délivré par le réseau Assurance maladie Risques professionnels / INRS, valable 24 mois.

Au-delà, le recyclage par une formation « *Maintien et Actualisation des Acquis* » dont les évaluations sont réussies permet l'obtention d'un nouveau *certificat de sauveteur secouriste du travail*, d'une validité de 24 mois.

Régie par un ensemble de dispositions formalisé par l'INRS et la CARSAT.

■ **Appareil Respiratoire Isolant (ARI)**

Apprentissage à l'utilisation des appareils respiratoires isolants, ainsi que leur recyclage.

Imposé par le Code du Travail.